



Cécile Duflot
Ministre de l'Égalité des
territoires et du Logement

Philippe Martin
Ministre de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire
et de la Forêt

Paris, le 31 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay

Le décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013, instituant la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay a été publié au Journal officiel du 31 décembre 2013.

En préservant de toute urbanisation un territoire de plus de 2 400 hectares, soit près de 90 % de la surface du plateau, ce dispositif juridique constitue une garantie que le projet d'aménagement du plateau de Saclay ne se fera pas au détriment des terres agricoles qui constituent une exceptionnelle richesse paysagère, environnementale et nourricière.

Il revient à présent à l'établissement public d'aménagement du plateau de Saclay, en charge du projet de campus scientifique, d'élaborer un programme d'action favorisant l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages du plateau. Ce programme d'action devra être le fruit d'une concertation avec les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes, afin de concrétiser l'ambition d'exemplarité de ce projet, par exemple en favorisant les circuits courts agricoles et les cultures biologiques dans un intérêt à la fois environnemental et de santé des populations.

À l'occasion de la publication de ce décret, Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, en charge du Grand Paris, Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, tiennent à saluer la mobilisation et la persévérance de tous ceux – associations, particuliers, entreprises, sentinelles du développement durable – qui militent depuis des décennies pour préserver le plateau de Saclay, cet exceptionnel poumon vert à quelques kilomètres du cœur de la métropole du Grand Paris.

Pour Cécile Duflot, *« la parution du décret préservant les terres agricoles du plateau de Saclay est la preuve que, dans une métropole telle que le Grand Paris, il est possible de concilier ville et nature. En cohérence avec les objectifs du nouveau schéma directeur de la région Île-de-France, la construction des logements, l'implantation des entreprises, des équipements et des infrastructures dont a besoin la population ne doit plus s'opérer par l'artificialisation de terres agricoles mais par le recyclage des tissus existants, la densification des territoires déjà urbanisés et la reconversion des anciennes friches industrielles »*.

Philippe Martin a précisé : *« la création de cette zone de protection concrétise l'engagement du Gouvernement de préserver et restaurer la biodiversité, en agissant sur la principale pression qu'elle subit : l'artificialisation des sols et la dégradation des habitats »*.

Stéphane Le Foll a indiqué : *« ce décret est en parfaite adéquation avec les dispositions que j'ai souhaité intégrer à la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, afin de lutter contre l'artificialisation des sols et protéger les terres agricoles, en particulier en Île-de-France »*.

Contacts presse

Service de presse de Cécile Duflot : 01 44 49 85 13 – secretariat-presse@territoires.gouv.fr
Service de presse de Philippe Martin : 01 40 81 78 31 – secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
Service de presse de Stéphane Le Foll : 01 49 55 59 74 – cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
